

Action de conservation *in situ* en faveur d'*Anchusa crispa* Viv.

Une action de conservation *in situ*, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse, a été réalisée en faveur d'une population d'*Anchusa crispa* Viv..

Anchusa crispa est une espèce rare et protégée en France. Elle ne vit que les milieux sableux littoraux entre 1 et 5 m d'altitude. Son aire de répartition est restreinte. On la trouve en Sardaigne (6 populations) et Corse (6 populations : 4 sur la côte occidentale et 2 sur la côte orientale). Cette aire a tendance à se réduire sur la plupart des sites en raison notamment des impacts anthropiques liés aux activités touristiques entre autre.

Des différences morphologiques existent entre les populations de la côte occidentale et les populations de la côte orientale, qui sont géographiquement isolées. Les experts s'accordent à dire que deux taxons du rang de la sous-espèce sont présents en Corse. Ainsi, ces deux éléments de la biodiversité insulaire se doivent d'être préserver.

Seules 2 populations sont présentes sur la côte orientale et celle se trouvant à Favone a subit une destruction de pieds en 2016. Les impacts anthropiques y sont divers : piétinement, arrachage en abords d'un jardin...

Le CBNC a signé une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse en charge du suivi d'*Anchusa crispa*, dans le but de procéder à la mise en défens de la population située en arrière plage et d'en assurer le suivi. L'opération a été réalisée le 13 juillet 2017.





